AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1739
FR0000066607-FS0674

14 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LACROIX SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 novembre 2013, la société de droit américain FMR LLC[1] (245 Summer Street, Boston, Massachusetts, 02210 Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 novembre 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société LACROIX SA et détenir 326 404 actions LACROIX SA représentant autant de droits de vote, soit 8,67% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions LACROIX SA sur le marché.

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 766 560 actions représentant 6 383 783 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.